

N/REF : 10/02/2026 11H10 C:000039 I:00282
V/REF : AC/C39523
V/Email reçu le Mardi 10/02/2026 a 11H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PLT
IMMEUBLE : CL.DE LA PILATE -PLT
49/51, RUE DE LA PILATE
11/13/21/23, R.DES 25 FUSILLES
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 51 RUE DE LA PILATE - MME NOEL 06 58 70 98 28
LOGEMENT N° 102132, PORTE N°23, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : REMPLACEMENT MEUBLE SOUS ÉVIER 3PORTES

Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REEMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER TROIS PORTES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/02/26 a 15H06 Mme M LE ROUX

13/02 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss	évier compl.3pts 120mm	2	255,00	255,00
TOTAL H.T.					255,00
T.V.A. a 10,00%					25,50
TOTAL T.T.C.En EURO					280,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.